

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'HYDRO OTTAWA LIMITED

Hydro Ottawa Limited a présenté une demande pour modifier ses tarifs de distribution d'électricité et ses autres frais.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Hydro Ottawa Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de fixer le montant de ses tarifs de distribution d'électricité à chacune des cinq années commençant le 1er janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2025. Si la requête est approuvée telle quelle, le montant qu'Hydro Ottawa Limited facture chaque mois à un client résidentiel moyen consommant 750 kWh par mois et à un client de services généraux (demande inférieure à 50 kWh) consommant 2 000 kWh par mois augmenterait comme suit :

Conséquence sur la facture mensuelle	2021	2022	2023	2024	2025
Client résidentiel (750 kWh)	1,31 \$	2,18 \$	1,84 \$	0,98 \$	0,61 \$
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	1,74 \$	5,07 \$	5,15 \$	3,05 \$	2,25 \$

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être touchés.

Hydro Ottawa Limited a également présenté une demande pour mettre fin à un crédit relatif à la propriété de transformateurs à compter du 1^{er} novembre 2025 et modifier certains frais divers, notamment les frais de service fixes relatifs aux générateurs. Nous vous recommandons de consulter attentivement cette demande afin de déterminer si vous êtes concerné par ces modifications.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Hydro Ottawa. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous poserons des questions à Hydro Ottawa à propos de sa demande de modification de tarifs. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants »). À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'un changement tarifaire.

Si la requête d'Hydro Ottawa est approuvée, l'examen par la CEO des années 2022 à 2025 se limitera à effectuer certains rajustements annuels, conformément au plan tarifaire approuvé.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la demande d'Hydro Ottawa sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez devenir intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Hydro Ottawa et présenter des raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Hydro Ottawa. Inscrivez-vous au plus tard le **27 mars 2020**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution d'Hydro Ottawa. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2019-0261**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2019-0261** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Hydro Ottawa a présenté une demande d'audience orale. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle et décidera du type d'audience à une date ultérieure. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **27 mars 2020**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario